

**INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN VERTU DE LA  
DELEGATION DE POUVOIR ACCORDEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

---

Il est porté à la connaissance de l'assemblée communautaire qu'en vertu de la délégation de pouvoir accordée par délibération du conseil communautaire du 11 juillet 2020, aux termes de l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales et des articles L2322-1 et L2322-2 du code général des collectivités territoriales, le Président de la communauté de communes Porte Océane du Limousin a été amené à prendre des décisions relatives :

. à la signature d'une convention de mise à disposition d'un chapiteau à titre gracieux avec l'association 'Comité des fêtes de Javerdat' représentée par monsieur Estienne DESVERGNES, Président en exercice, du mardi 11 juin 2024 à 8h30 au lundi 17 juin 2024 à 8h30 – Décision n° 2024/061 du 2 avril 2024 ;

. à la signature d'une convention de mise à disposition d'un chapiteau à titre gracieux avec la commune de Vayres, représentée par Madame Vanessa LANNETTE MICHAUT, sa Maire en exercice, du mardi 9 juillet 2024 à 8h30 au lundi 15 juillet 2024 à 8h30, – Décision n° 2024/062 du 2 avril 2024 ;

. à l'attribution du contrat de travaux de pose de protections mécaniques sur la canalisation de transport de gaz haute pression chemin Notre Dame du Goth à Saint-Junien, à la société SARL Gavanier (87250 Bessines-sur-Gartempe) disposant des garanties professionnelles et financières requises, pour un montant prévisionnel de 60 573,50 € hors taxe – Décision n° 2024/063 du 2 avril 2024 ;

. à la signature d'une convention de partenariat avec le Syndicat Départemental pour l'élimination des Déchets ménagers et assimilés (SYDED), relative au prêt de matériel du SYDED à la communauté de communes Porte Océane du Limousin, pour l'organisation des marchés festifs pour la période du mercredi 3 juillet au mercredi 4 septembre 2024 – Décision n° 2024/108 du 9 avril 2024 ;

. à la signature d'une convention pour la mise en place du pass'natation avec la commune de Chirac représentée par madame Virginie LEBRAUD, Maire en exercice, qui prendra effet dès sa signature – Décision n° 2024/109 du 6 mai 2024 ;

. à la signature d'une convention pour la mise en place du pass'natation avec la commune d'Exideuil représentée par monsieur Jean-François DUVERGNE, Maire en exercice, qui prendra effet dès sa signature, Cette convention prendra effet dès sa signature – Décision n° 2024/110 du 6 mai 2024 ;

. à la signature d'une convention de mécénat avec le Fonds de dotation Biocoop, représentée par sa déléguée générale, Madame HABBAS Daliha et avec le magasin Biocoop « Au P'tit Epeautre » de Saint-Junien représenté par sa gérante Madame GRANET Céline – Décision n° 2024/111 du 6 mai 2024 ;

. à la signature d'un contrat de maintenance pour le terminal carte bancaire de la base de loisirs de Saint-Victournien avec la société JDC, pour une durée de 48 mois à compter de sa notification, pour un montant annuel est de 274,80 € HT ; il est prévu, la première année, des frais de dossier et d'installation sur site d'un montant de 12,00 € HT – Décision n° 2024/112 du 6 mai 2024 ;

. à la signature d'une convention de mise à disposition d'un chapiteau à titre gracieux avec la commune de Chaillac-sur-Vienne représentée par son maire en exercice Jean-Pierre GRANET, du mardi 25 juin 2024 à 8h30 au lundi 1<sup>er</sup> juillet 2024 à 8h30 – Décision n° 2024/113 du 21 mai 2024 ;

. à la signature d'un contrat de bail saisonnier à but commercial avec la société à responsabilité limitée « L'instant fromage », relative à la location du snack-bar du centre aqua-récréatif à Saint Junien, du 29 mai au 4 septembre 2024, moyennant une redevance fixe de 170 € TTC par mois d'exploitation – Décision n° 2024/114 du 21 mai 2024 ;

Information portée à la connaissance de l'assemblée  
communautaire le 30 mai 2024,  
Le Président,